

## Manifestations nautiques

*Baie de Lanicieux – Ile de la Colombière*

### Description de l'activité

#### Définitions

Les manifestations nautiques considérées ici sont l'ensemble des évènements dont tout ou partie se déroule sur la partie marine du site Natura 2000. Ces évènements peuvent concerner une ou plusieurs pratiques et sont organisés de façon régulière ou ponctuelle par divers organismes.

On peut distinguer différents types de manifestations, selon qu'il s'agisse d'une compétition qui n'implique parfois que peu de public, ou un évènement nautique, impliquant la présence de nombreux visiteurs.

On les classe en France en deux catégories principales :

- des manifestations locales présentant un nombre variable de participants mais qui drainent généralement peu de public. Elles sont généralement organisées par des associations locales,
- des manifestations nationales ou internationales (tours du monde, traversées de l'Atlantique...), bénéficiant généralement d'une importante couverture médiatique et pouvant donc attirer un grand nombre de spectateurs.

Les manifestations nautiques et sportives peuvent être organisées par différents types d'organismes publics ou privés selon les cas, ce sont le plus souvent les fédérations ou associations sportives de la discipline concernée, les centres nautiques, mais également les collectivités territoriales. (Agence des aires marines protégées, 2009)



Figure 1 : Grand prix de Saint-Cast J80 (SNBSM)

## L'activité sur le site Natura 2000

### *Spatialisation et saisonnalité des pratiques*

En 2019, 45 dossiers d'organisation de manifestations ont été déposés en DDTM sur le site Baie de Lanicieux, de l'Arguenon, Archipel de Dinard, et Saint-Malo (DDTM 22, 2019).

Chaque manifestation nautique doit faire l'objet d'un dépôt de dossier en DDTM. Le tableau suivant recense les demandes de manifestations nautiques dans ou à proximité directe du site (de Saint-Cast-le-Guildo à Saint-Lunaire) en 2019, qu'elles aient été organisées ou finalement annulées.

Les manifestations nautiques sont organisées toute l'année (Pôle nautique Sud Goëlo, 2020). Elles se concentrent entre mai et octobre. Le mois d'août est celui qui voit le plus grand nombre d'évènements organisés en mer. (DDTM 22, 2019)

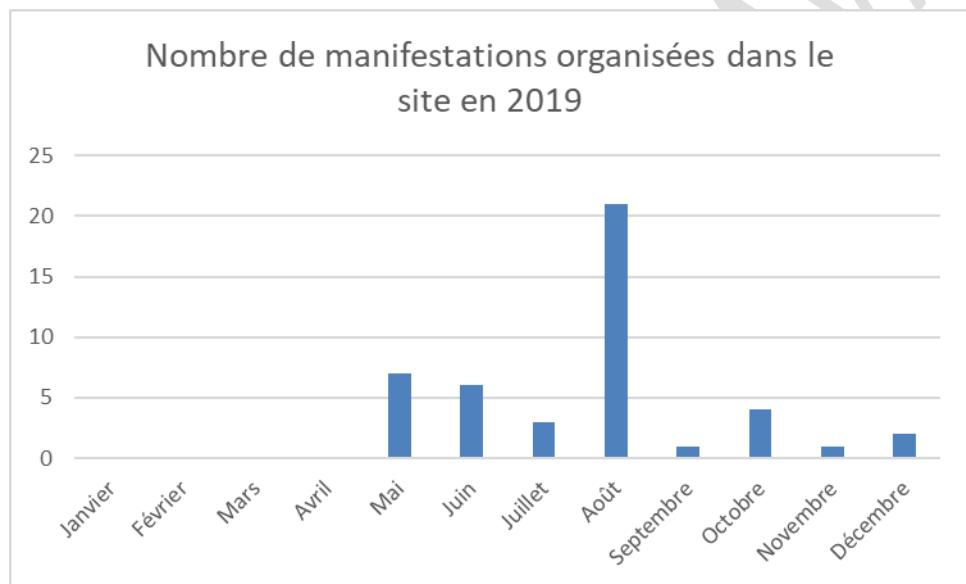


Figure 2 : Organisation de manifestations nautiques non-motorisées en 2019

Tableau 1 : Manifestations nautiques non-motorisées organisées en 2019 et recensées par la fédération française de voile (FFVoile, 2019)

Date début	Nom de la manifestation	Organisateur	Zone d'évolution	Nombre de navires participants	Type de navires	Nombre personnes participants
11/05/2019	Opération AIGL	AIGL	Baie de St Cast	20	habitables	40
12/05/2019	Grand prix de St Cast	Centre nautique de St Cast	Baie de St Cast	40	Habitables + open	150-200
28/05/2019	Championnat de bretagne de slalom	Centre nautique de St Cast	Grande plage de St Cast	30-50	planches à voile	30-50
08/06/2019	Rassemblement national first	Centre nautique de St Cast	Baie de St Cast	15-20	habitables	80-100
22/06 ou 23/06	Emeraude fun cup	Centre nautique de St Cast	Grande plage de St Cast	30-50	planches à voile	30-50
10/08/2019	Régate SNSM	Centre nautique de St Cast	Baie de St Cast	30	habitables	120
05/10 au 06/10	Emeraude fun cup	Centre nautique de St Cast	Grande plage de St Cast	30-50	planches à voile	30-50
12/10/2019	Régate d'automne – Trophée CCI 22	Centre nautique de St Cast	Baie de St Cast	30	habitables	80-120
16/11/2019	Finale de la coupe départ. De J/80	Centre nautique de St Cast	Baie de St Cast	8	habitables	40
14/12/2019	Régate de noël	Centre nautique de St Cast	Baie de St Cast	20	habitables	100
25/05/2019	Coupe de bretagne des clubs côtes d'emeraude	Société nautique de la baie de St Malo	Grande plage de St Cast	110	dériveurs	150
15/06/2019	Rassemblement voiliers traditionnels	Centre nautique de St Cast	Baie de St Cast	15-20	voiliers traditionnels	30-40
15/06/2019	Trophée des ebihens	Club nautique de St Jacut	St Malo – Baie de Lancieux	20-30	habitables	60-90
29/06/2019	Régate aquarelle.com	Club nautique de St Jacut	Baie de Lancieux	30-40	dériveurs	30-40
23/07/2019	Régate coupe cornish jaguine	Club nautique de St Jacut	Baie de Lancieux	10-15	habitables	35-50
03/08/2019	Régate challenge Pernez	Club nautique de St Jacut	Baie de Lancieux	20-30	Dériveurs + habitables	60-90
06/08/2019	Régate coupe juvamine	Club nautique de St Jacut	Baie de Lancieux	35-50	Dériveurs + habitables	80-150
07/08/2019	Régate coupe aquarelle.com	Club nautique de St Jacut	Baie de Lancieux	35-50	Dériveurs + habitables	80-150
10/08/2019	Régate challenge Morlé	Club nautique de St Jacut	Baie de Lancieux	45-60	Dériveurs + habitables	80-150
11/08/2019	Régate coupe Max et Lili	Club nautique de St Jacut	Baie de Lancieux	42	Dériveurs + cata + planches	70-80
21/08/2019	Régate coupe du conseil municipal	Club nautique de St Jacut	Baie de Lancieux	35-50	Dériveurs + habitables	80-150
22/08/2019	Régate coupe gautrat	Club nautique de St Jacut	Baie de Lancieux	35-50	Dériveurs + habitables	80-150
24/08/2019	Régate coupe platus	Club nautique de St Jacut	Baie de Lancieux	35-50	Dériveurs + habitables	80-150
13/05/2019	Championnat de France kitesurfs UNSS	Club nautique de Lancieux	Plage de St Cieux – Lancieux	15	kite surfs	15
22/05/2019	Raid des lycées	UNSS	Baie de Lancieux	60	canoe	120

25/05/2019	Coupe de bretagne windsurf	Club nautique de Lanicieux	Plage de St Cieux – Lanicieux	70	planches à voile	70
09/06/2019	Trophée d'armor	Dinan natation sauvetage	Grande plage de St Cast		nage	200
27/07/2019	Régate d'ouverture	Yacht club de St Cast	Baie de St Cast	15	croiseurs, quillards	50
17/08/2019	Coupe vandame Tilloy	Yacht club de St Cast	Baie de St Cast	20	Dériveurs + cata	40
22/08/2019	Toucher Chausey	Yacht club de St Cast	Saint-Cast Chausey	7	croiseurs, quillards	40
04/08/2019	Coupe des ébihens	Yacht club de St Cast	Baie de St Cast	15	croiseurs, quillards	30
06/08/2019	Coupe haffner	Yacht club de St Cast	Baie de St Cast	15	croiseurs, quillards	80
08/08/2019	Régate des courlis	Yacht club de St Cast	St Cast – Dinard	16	croiseurs, quillards	40
11/08/2019	Dragon dans la baie	Yacht club de St Cast	Baie de St Cast	10	croiseurs, quillards	40
25/07/2019	National caravelle	Club nautique de Lanicieux	Plage de St Cieux – Lanicieux	66	caravelle	200
24/08/2019	Armo'run	Lanicieux sports nature	Plage de St Cieux – Lanicieux		nage	250
13/08/2019	YCS-BC	Yacht club de St Cast	Baie de St Cast	61	croiseurs, quillards	120
14/08/2019	Coupe des jeunes	Yacht club de St Cast	Baie de St Cast	15	croiseurs, quillards	50
18/08/2019	Le grand léjon	Yacht club de St Cast	Baie de St Cast	16	croiseurs, quillards	30
20/08/2019	Coupe des dames	Yacht club de St Cast	Baie de St Cast	20	croiseurs, quillards	50
20/10/2019	Raid de kermithon	Amicale des sapeurs pompiers de la côte d'emeraude	Grande plage de St Cast	100	canoe	200
04/08/2019	Fête des sauveteurs en mer	SNSM	Baie de St Cast	6	bateaux de pêche	
14/09/2019	Swin run	Emeraude events	Plage de St Cieux – Lanicieux		nage	668
19/10/2019	Reb'ailes days	Emeraude kite	Plage de St Cieux – Lanicieux	10	kite surfs	10
01/12/2019	Emeraude fun cup	Club nautique de Lanicieux	Plage de St Cieux – Lanicieux	50	planches à voile	50

### *Acteurs et pratiquants*

Les manifestations nautiques peuvent être organisées par les professionnels de sport et loisirs nautiques : centres et écoles de voile, bases nautiques, yacht club ou par les collectivités locales.

### *Eléments quantitatifs*

- En 2015, **184 manifestations nautiques** ont été enregistrées auprès de l'administration maritime dans le département (Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest, 2016).
- En 2016, **184 manifestations nautiques** ont été enregistrées dans le département (DIRM NAMO, 2017). **22 autorisations de circulation** sur le domaine public maritime ou **autorisations d'occupation** du domaine public maritime ont été délivrées pour des manifestations sportives dans le département. A noter qu'on observe un développement des activités type « trail », tant en nombre d'événements que de participants (Direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, 2017).
- En 2017, **88 manifestations nautiques** ont été enregistrées par l'administration maritime des Côtes d'Armor (DIRM NAMO, 2018).
- En 2018, **162 manifestations nautiques** ont été enregistrées auprès de l'administration maritime (Source : DDTM/DML 22) (DIRM NAMO, 2019)

Sur le site, sur les 45 dossiers déposés en 2019, plus de 70% des manifestations étaient organisées par trois clubs nautiques (Centre nautique de Saint-Cast, Club nautique de Saint-Jacut, Yacht club de Saint-Cast). Les manifestations organisées concernent en moyenne 31 embarcations (variant de 6 à 110), avec en moyenne 96 participants.

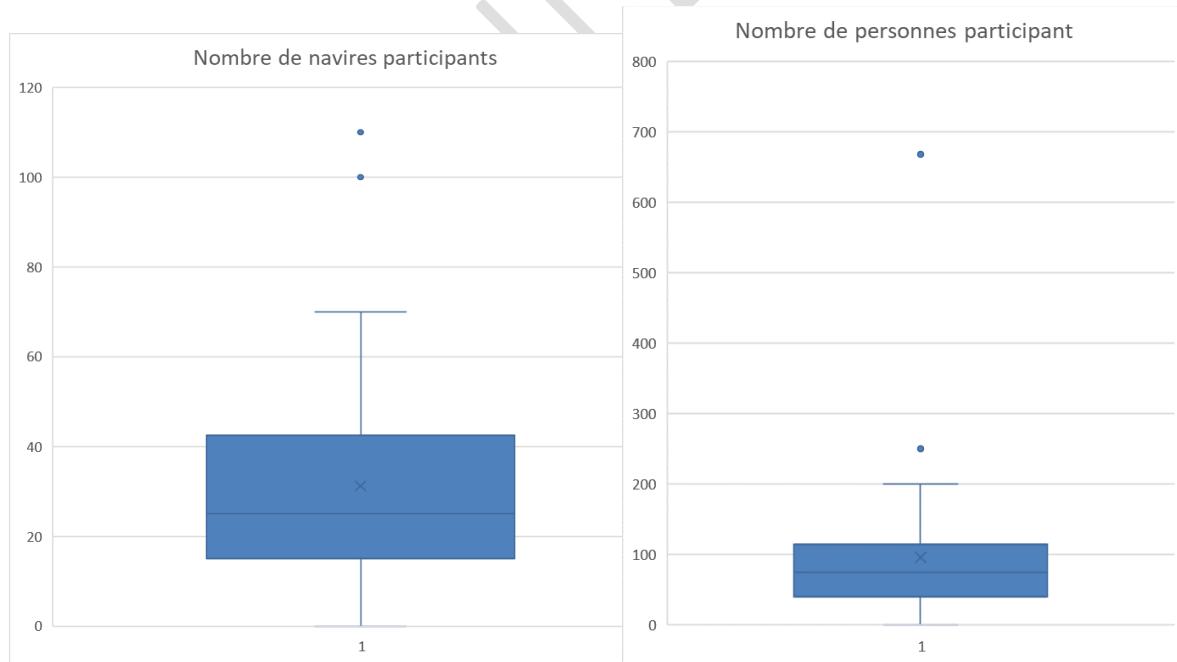


Figure 3 : Nombre de navires et de personnes participant aux manifestations nautiques sur le site (DDTM 22, 2019)

### *Eléments qualitatifs*

70 % des manifestations nautiques organisées en 2019 concernaient des bateaux à voile (catamarans, dériveurs, quillard, habitables). 5 manifestations concernaient des planches à voile, 2 des kitesurfs et 2 des canoës. Les compétitions de nageurs étaient au nombre de 3 (DDTM 22, 2019).

Certains clubs proposent la location de bateaux avec pilotes pour se rendre sur les sites de départ de courses lors de manifestations (Nautic motor's evasion, 2020).

Chaque année, l'Ecole Toutes Voiles Dehors (ETVD) organise des rencontres sportives entre les élèves des écoles des Côtes d'Armor. Entre juin et juillet, une trentaine de rencontres est organisée dans les centres nautiques des Côtes d'Armor. En 2019, des rencontres se sont déroulées à Saint-Quay-Portrieux, Plérin, Pléneuf-Val-André Erquy, Saint-Jacut-de-la-mer et Lancieux (L'Ecole Toutes Voiles Dehors, 2019).

Les manifestations nautiques se déroulent au sein des clubs mais aussi en inter-clubs.

## Réglementation et encadrement de l'activité

### Gestion de l'activité

Les organisateurs de manifestations nautiques en mer sont tenus de les déclarer auprès de la délégation à la mer et au littoral (Arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer). Cette déclaration préalable obligatoire vise à s'assurer que l'organisateur a bien prévu un dispositif de sécurité suffisant et a bien pris en compte l'impact de sa manifestation sur l'environnement. La demande doit être déposée auprès des services de l'Etat au minimum 2 mois avant la date prévue pour la manifestation si celle-ci se déroule en zone Natura 2000 (DDTM 22, 2019). Les manifestations se déroulant dans tout ou partie de la bande littorale des 300 mètres sont aussi concernées par cette déclaration (Préfecture maritime de l'Atlantique).

L'autorité administrative peut, par arrêté motivé, interdire la tenue de cette manifestation lorsqu'elle présente des risques d'atteinte à la dignité, à l'intégrité physique ou à la santé des participants.

Toute manifestation se déroulant dans ou à proximité d'une zone Natura 2000, doit faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 dans un délai de 2 mois avant la date prévue de la manifestation (référence : arrêté 2011-37 du 24 juin 2011 de la préfecture maritime de l'Atlantique) (Préfecture maritime de l'Atlantique).

### Cadre réglementaire

Lors de la manifestation, l'organisateur et les compétiteurs doivent respecter les règles de navigation (Règlement international pour prévenir les abordages en mer – RIPAM). Toute prévision d'utilisation d'engin motorisé (terrestre, nautique ou aérien) pour le compte de l'organisateur doit faire l'objet des demandes d'autorisation nécessaires dès lors que l'utilisation de ces engins n'est pas autorisée de fait dans ces espaces.

Les sports de nature et l'organisation de manifestations sportives peuvent également faire l'objet d'interdiction ou de réglementation au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement qui réprime toute perturbation volontaire des espaces naturels. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Les manifestations en mer soumises à déclaration doivent faire l'objet d'une **évaluation d'incidences Natura 2000** (Préfecture Maritime de l'Atlantique, 2011).

## **Interactions potentielles de l'activité avec les habitats/Espèces Natura 2000**

Les manifestations nautiques et sportives attirent des pratiquants, mais également et surtout, des visiteurs en nombre important, sur des zones particulières. A l'occasion de ces grands rassemblements, la pression exercée sur les habitats et les espèces augmente fortement, à la fois en termes géographique et temporel. En effet, plus qu'une activité sportive en particulier, le cumul des activités ou de pratiquants et visiteurs sur un même site dans un court laps de temps peut générer de fortes pressions sur le milieu et les espèces, susceptibles d'avoir un impact non négligeable.

Les pressions exercées par les manifestations nautiques et sportives sur les milieux naturels par les spectateurs et les espèces restent mal connues. En effet, les travaux relatifs aux impacts environnementaux des sports de nature et activités maritimes sont plutôt menés au cas par cas, s'attachant à évaluer les impacts de pratiques ciblées, sans aborder les effets cumulatifs ni les effets liés à l'organisation de manifestations et d'évènements de grande ampleur.

### → *Piétinements*

Le piétinement des habitats désigne l'ensemble des effets mécaniques provoqués par le passage des visiteurs : écrasement et arrachage de la végétation et des organismes fixés, diminution du couvert végétal, tassemement des sols, accélération des phénomènes d'érosion.

Lorsque les participants ou spectateurs accèdent aux sites côtiers en traversant les dunes ils peuvent provoquer un piétinement répété des habitats terrestres. Ces piétinements surviennent notamment quand il n'existe pas de chemin d'accès aux sites.

Cette pression peut être particulièrement forte lors de manifestations nautiques puisqu'elle est accentuée par le nombre de participants, d'accompagnateurs et de spectateurs présents sur le site. (Agence des aires marines protégées, 2009)

### → *Macro-déchets*

Les macro-déchets retrouvés en mer proviennent à la fois des bateaux navigants et autres activités maritimes, mais également des milieux terrestres.

Les macro-déchets retrouvés en mer sont principalement des déchets en matière plastique.

La dégradation des macro-déchets dans l'environnement peut entraîner la libération de certains composés toxiques pour les milieux et les espèces, et modifier la composition des sédiments, en les enrichissant de microparticules de plastiques issues de la dégradation d'objets plus gros.

De plus, les macro-déchets peuvent avoir des effets extrêmement graves sur la faune marine :

- l'ingestion de matière (plastique notamment) par les poissons et les mammifères marins peut provoquer la mort par occlusion intestinale.
- Des individus peuvent se retrouver piégés après s'être pris dans les macro-déchets et succomber à l'étranglement ou la noyade.

Cette pression peut être particulièrement forte lors de manifestations nautiques puisqu'elle est accentuée par le nombre de participants, accompagnateurs et spectateurs présents sur le site. En effet, lors de ces manifestations, de nombreux macro-déchets sont laissés sur le site, principalement

par le public (très peu par les acteurs de la manifestation). (Agence des aires marines protégées, 2009)

#### → *Dérangement des mammifères marins et de l'avifaune*

De façon générale, les activités nautiques pratiquées sur le littoral sont potentiellement dérangeantes pour les mammifères marins et l'avifaune.

L'approche des pratiquants, comme du public, peut provoquer l'envol des oiseaux présents et ainsi perturber les phases de repos ou de reproduction essentielles aux cycles biologiques de l'avifaune.

Lors des manifestations, cette pression est accentuée par le nombre important de participants présents sur le site. (Agence des aires marines protégées, 2009)

#### **Présence visuelle**

L'approche de pratiquants de sports nautiques et la présence de spectateurs sont susceptibles d'avoir lieu sur des milieux propices à l'installation d'espèces. La fréquentation nautique peut provoquer un délaissage de certains sites de nidification, de reproduction, de repos ou de nourrissage. Certaines espèces sont particulièrement sensibles aux dérangements : les puffins des Baléares, les goélands, les sternes, ou encore les cormorans, ainsi que les oiseaux d'estran de manière générale.

Lors du passage d'une embarcation à voile ou à moteur, les oiseaux sont dérangés et cessent les activités en cours (repos, alimentation...) pour fuir ou se déplacer à distance des pratiquants. Ces dérangements, s'ils sont particulièrement fréquents, sont alors susceptibles de perturber l'animal et d'être à l'origine de diminution des taux de reproduction, de pertes énergétiques, de limitation des phases d'alimentation, etc.

Les mammifères marins sont aussi concernés par les dérangements issus de la pratique des activités nautiques à proximité de leurs sites de repos, de reproduction ou de nourrissage. (Agence des aires marines protégées, 2009)

#### **Perturbation sonore**

Le bruit généré par les navires de plaisance peut provenir de la coque de l'embarcation, du moteur ou de la voile. Ces perturbations sonores entraînent des conséquences similaires sur l'avifaune que les dérangements visuels. Les sons sous-marins générés par la coque ont aussi des impacts négatifs sur les mammifères marins. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Dans le cas des manifestations nautiques, les perturbations sonores sont liées aux navires présents sur le plan d'eau mais aussi à l'organisation de la manifestation et à l'accroissement de la fréquentation sur le site.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des pressions par activité

X : Contribution potentielle de l'activité à la pression	Piétinements	Macro-déchets	Dérangements de l'avifaune	Dérangement des mammifères marins
Manifestations nautiques	X	X	X	X

## Initiatives et leviers d'actions

De nombreuses fédérations sportives sensibilisent leurs membres à l'impact potentiel de l'organisation de manifestations nautiques lors des formations qu'elles dispensent, par le biais de chartes ou autres outils de sensibilisation.

De nombreuses chartes sont mises en œuvre, permettant aux signataires de s'engager dans des démarches respectueuses de l'environnement.

Par exemple :

- la « **Charte environnementale Clubs et Ecoles de surf** » de la Fédération Française de Surf (FFS) engage les clubs et écoles de surf labellisés par la FFS à organiser des rencontres sportives respectueuses de l'environnement.
- **Charte des manifestations durables et co-responsables** du CNOSF (Comité national Olympique et sportif français).

Plusieurs acteurs du monde sportif, qu'ils soient publics ou privés, se sont préoccupés de la question de l'impact des manifestations sportives en milieu naturel, et ont publié des **guides** à l'attention des organisateurs de manifestations afin de limiter ces impacts sur l'environnement et de prendre en compte cette question dans l'organisation de tels événements. Un certain nombre de courses et régates ont été intégrées à des actions liées au développement durable. Certaines courses et particulièrement dans les courses au large, ont déjà intégré dans leur avis de course des recommandations relatives aux macro-déchets (Agence des aires marines protégées, 2009).

En Côtes-d'Armor, une **charte Natura 2000** partagée est en cours de construction afin de lister les préconisations générales et spécifiques aux sites Natura 2000 du département. Sa rédaction est partagée entre les opérateurs Natura 2000 et la DDTM. Les engagements relatifs aux manifestations nautiques concernent les bonnes pratiques dans l'organisation et le déroulé de manifestation nautiques mais aussi des engagements spécifiques aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire du site.

La charte relevant de la loi Warsmann (loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives), comprenant des engagements spécifiques à

une activité, permet d'exonérer les porteurs d'évaluation d'incidences. Elle s'applique aux manifestations nautiques.

Localement, des écoles de voile mettent en place des solutions de limitation des déchets lors de l'organisation de manifestations nautiques. Le centre nautique de Saint-Cast-le-Guildo par exemple a pris la décision de ne plus utiliser de gobelets ni de couverts en plastique (Fautrat, 2021).

DOCUMENT DE TRAVAIL

## Bibliographie

- Agence des aires marines protégées. (2009). *Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer - Activités - interactions - Dispositifs d'encadrement - Orientations de gestion - Tome 1 Sports et loisirs en mer.*
- DDTM 22. (2019). *Manifestations nautiques en mer.* Consulté le 2020, sur Les Services de l'Etat en Côtes d'Armor: <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Manifestations-nautiques-en-mer>
- Direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor. (2017). *Rapport d'activité 2016.*
- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest. (2016). *Monographie maritime de la façade NAMO 2015.*
- DIRM NAMO. (2017). *Monographie de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest 2016.*
- DIRM NAMO. (2018). *Synthèse socio-économique de la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest 2017.*
- DIRM NAMO. (2019). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO 2018 Côtes d'Armor.*
- Fautrat, A. (2021, 09 29). Entretien - Centre nautique de Saint-Cast-le-Guildo. (P. Blanchard, Intervieweur)
- FFVoile. (2019). *Calendrier.* Consulté le 2020, sur FFVoile: <http://www.ffvoile.fr/ffv/sportif/Calendrier/Calendrier.aspx>
- L'Ecole Toutes Voiles Dehors. (2019). *Rencontres sportives scolaires du 20 juin au 04 juillet 2019.*
- Nautic motor's evasion. (2020). *Randonnée Jet-ski.* Consulté le 2020, sur Nautic motor's evasion: <https://www.nauticmotorsevasion.com/nouveaux-produits/randonne-jet-ski-30min>
- Pôle nautique Sud Goëlo. (2020). *Les évènements nautiques 2020.* Consulté le 2020, sur Pôle nautique Sud Goëlo: <http://www.polenautesudgoelo.fr/sud-goeleo-pole-nautique/manifestations>
- Préfecture Maritime de l'Atlantique. (2011). *Arrêté n°2011/37.*
- Préfecture maritime de l'Atlantique. (s.d.). *Déclaration de manifestation nautique en mer en application de l'arrêté interministériel du 3 mai 1995 modifié.*